

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 31 mars 2023

### Date d'affichage :

Le 31 mars 2023

### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice :** 30

**Présents :** 18

**Votants :** 23

### Votes exprimés :

**Pour :** 23

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi six avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents :** Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'au point VIII) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Sylvie LADRANGE à Madame Josette GUERLAIS, Madame Blandine BENOIST à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU (à partir du point IX).

**Excusé(s) :** Madame Régine MALASSIGNE, Monsieur Marc LEONARD (pouvoir à Madame Régine MALASSIGNE), Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Gérard LELEU.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe DENIAU.

## Délibération n°2023 - 04 - 02

### Administration générale

### Modification de la composition du tableau des commissions

***Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-22, L5211-40-1, L5214-16 ;

**Vu** la délibération n°2020-05-06 du 3 septembre 2020 relative à la composition des commissions ;

**Vu** les délibérations n°2022-09-02 du 29 septembre 2022, n°2022-12-01 du 08 décembre 2022 et n°2023-03-04 du 09 mars 2023 relatives à la modification de la composition des commissions ;

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 29 mars 2023 ;

Conformément à l'article L. 5211-40-1, lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement.

Lors du Conseil communautaire du 3 septembre 2020, les représentants au sein des commissions ont été validés. Les démissions et/ou renouvellement de différents conseils municipaux font qu'il est nécessaire de corriger et modifier la composition des commissions régulièrement.

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour la composition du tableau des commissions pour remplacer Madame Cindy DESROCHES, conseillère municipale de Montreuil en Touraine, dont les activités professionnelles l'empêchent de pouvoir assister régulièrement aux commissions.

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour les représentants de la commune de Limeray pour prendre en compte les changements de personnes désignées pour siéger au sein des commissions.

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour les représentants de la commune d'Amboise au sein des commissions pour prendre en compte les changements de personnes désignées pour siéger au sein des commissions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la composition de ces commissions selon les propositions des communes (tableau joint en annexe).

Le Président,

Thierry BOUTARD

